

Bruxelles, le 23 mai 2022  
(OR. fr)

9178/22

---

**Dossier interinstitutionnel:  
2022/0032(COD)**

---

**COMPET 343  
IND 175  
MI 398  
RC 31  
RECH 246  
TELECOM 226  
FIN 554  
CADREFIN 84  
CODEC 714**

**NOTE**

---

Origine: la présidence  
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil

---

Objet: *Préparation du Conseil "Compétitivité" des 9 et 10 juin 2022*  
Règlement établissant un cadre de mesures pour renforcer l'écosystème européen des semi-conducteurs (règlement sur les semi-conducteurs)  
*Débat d'orientation*

---

Les délégations trouveront, ci-joint, une note de la Présidence sur le "Règlement établissant un cadre de mesures pour renforcer l'écosystème européen des semi-conducteurs (règlement sur les semi-conducteurs)" en vue du débat d'orientation au Conseil "Compétitivité" du 9 juin 2022.

**Règlement établissant un cadre de mesures pour renforcer l'écosystème européen des semi-conducteurs (règlement sur les semi-conducteurs)**

*Débat d'orientation*

**Note de la Présidence**

**Introduction**

A la suite des conclusions du Conseil européen de juin 2019<sup>1</sup>, appelant notamment à garantir la souveraineté numérique de l'Union, la Commission européenne a fait de la transition numérique l'un des axes cardinaux de son mandat. La Commission a par ailleurs présenté une stratégie industrielle en mars 2020, puis l'a mise à jour en mai 2021. Les différents outils proposés visent à renforcer la résilience, à permettre à l'industrie européenne de mener la transformation verte et numérique, et à stimuler la compétitivité de l'Union. Pour concrétiser ces ambitions, la Commission a également proposé le 15 septembre 2021 un projet de Décision du Parlement européen et du Conseil établissant le programme d'action à l'horizon 2030, intitulé "la voie à suivre pour la décennie numérique"<sup>2</sup>. Dans ce projet, elle fixe notamment l'objectif de produire dans l'Union 20% de la valeur de la production mondiale de semi-conducteurs d'ici 2030. Le Conseil a adopté son mandat de négociation<sup>3</sup> sur ce projet le 11 mai dernier, et a repris cet objectif.

Dans cette perspective, la Commission a présenté une initiative sur les semi-conducteurs le 8 février 2022 composée :

- d'une communication de la Commission intitulée "Action européenne sur les semi-conducteurs"<sup>4</sup> ;

---

1 EUCO 9/19  
2 Doc. 11900/21  
3 Doc. 9011/22  
4 Doc. 6169/22

- d'une proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil établissant un cadre de mesures pour renforcer l'écosystème européen des semi-conducteurs<sup>5</sup> ;
- d'une proposition de règlement du Conseil modifiant le règlement (UE) 2021/2085 établissant les entreprises communes dans le cadre d'Horizon Europe en ce qui concerne l'entreprise commune "Semi-conducteurs"<sup>6</sup> ;
- et d'une recommandation de la Commission aux États membres pour avancer la mise en œuvre de certaines mesures du paquet.

Elle a également publié un document de travail des services de la Commission<sup>7</sup> le 11 mai dernier, qui résume l'objectif de la proposition ainsi que les méthodes, critères et options stratégiques retenues par la Commission.

### **Renforcer la chaîne de valeur des semi-conducteurs**

L'approvisionnement en semi-conducteurs est essentiel à un très large éventail d'industries, dont certaines activités stratégiques, telles que l'automobile, les équipements industriels, la santé, l'intelligence artificielle embarquée ou les industries de défense. La pénurie mondiale actuelle de composants électroniques et son impact sur les approvisionnements de divers biens tels que les véhicules, les dispositifs médicaux, les cartes de paiement et les appareils électroniques grand public, met en évidence l'importance critique de ces composants pour nos chaînes de valeur. La maîtrise des avancées techniques permises par les technologies électroniques, comme l'amélioration des performances des véhicules électriques par exemple, représente en outre un enjeu géostratégique grandissant pour l'Europe. L'industrie européenne fabrique de nombreux types de produits de haute technologie, dont les composants électroniques sont des éléments constitutifs essentiels. À mesure que la transformation numérique s'accélère et pénètre chaque partie de la société, les besoins en composants électroniques sont appelés à augmenter et à se généraliser à de plus en plus de secteurs, ouvrant de nouvelles opportunités de marché mais aussi une sensibilité plus grande aux perturbations de leur approvisionnement en qualité et en quantité suffisante.

---

<sup>5</sup> Doc. 6170/22 + ADD 1

<sup>6</sup> Doc. 6171/22

<sup>7</sup> Doc. 8799/22

Dans le même temps, l'Union qui représente plus de 20% du PIB mondial détient une part du marché mondial de la production de semi-conducteurs de moins de 10% et est fortement dépendante des fournisseurs établis dans des pays tiers. La pandémie de la COVID-19 a également mis en évidence la fragilité de l'écosystème dans sa capacité à répondre à la demande, tant en Europe que dans les autres régions du monde qui connaissent d'importantes pénuries de composants électroniques. Les pénuries mondiales de semi-conducteurs ont forcé la fermeture d'usines dans un large éventail de secteurs, des voitures aux appareils de soins de santé. Dans le secteur automobile, par exemple, la production a diminué d'un tiers dans certains États membres en 2021. Cela a rendu plus évidente la dépendance mondiale de la chaîne de valeur des semi-conducteurs à l'égard d'un nombre très limité d'acteurs dans un contexte géopolitique complexe.

### **Le projet de règlement sur les semi-conducteurs**

Le projet de règlement sur les semi-conducteurs ("Chips Act") a pour objectif de renforcer l'écosystème européen, y compris en matière de production, pour accroître la sécurité d'approvisionnement de l'Union en semi-conducteurs et développer de nouveaux marchés pour les technologies européennes de pointe. Il vise notamment à limiter les risques de futures pénuries ou tensions d'approvisionnements en semi-conducteurs en Europe, et d'en limiter les conséquences le cas échéant. L'initiative a vocation à couvrir l'ensemble de la chaîne de valeur, de la conception aux capacités de fabrication, ce qui contribuera à la résilience industrielle européenne. Le projet de règlement vise enfin à structurer une approche européenne sur cet enjeu, qui devra contribuer au renforcement du marché intérieur.

Afin d'atteindre ces objectifs, la proposition repose sur trois piliers :

- pilier 1 : mise en place de l'initiative "Semi-conducteurs pour l'Europe", pour soutenir le renforcement des capacités technologiques et l'innovation à grande échelle dans l'ensemble de l'Union, afin de permettre le développement et le déploiement de technologies semi-conductrices et quantiques de pointe et de nouvelle génération qui renforceront les capacités et les compétences de l'Union en matière de conception avancée, d'intégration de systèmes et de production de composants ;

- pilier 2 : créer un cadre pour garantir la sécurité de l'approvisionnement en attirant des investissements et des capacités de production accrues dans la fabrication de semi-conducteurs ainsi que dans le conditionnement, le test et l'assemblage avancés, par l'intermédiaire d'installations pionnières de production intégrées et de fonderies ouvertes européennes ;
- pilier 3 : mise en place d'un mécanisme de coordination de la surveillance et de la réaction aux crises entre les États membres et la Commission pour renforcer la collaboration avec et entre les États membres, surveiller l'offre de semi-conducteurs, estimer la demande, anticiper les pénuries, déclencher l'activation d'une phase de crise et déployer une boîte à outils dédiée.

### **Avancement des travaux au Conseil**

En complément de la présentation de l'initiative lors du Conseil compétitivité du 24 février 2022, la Présidence a démarré l'examen du projet de règlement sur les semi-conducteurs au cours de ce semestre. Elle a rendu compte des progrès réalisés dans son rapport sur l'état d'avancement des travaux<sup>8</sup> présenté aux Ministres. Etant donné l'importance de la proposition, il est nécessaire d'obtenir les orientations des Ministres sur ce projet de règlement en vue de faciliter la poursuite des travaux au sein des instances préparatoires du Conseil.

---

<sup>8</sup> Doc. 9177/22

## Points de discussion

Sur cette base, les Ministres sont invités à un échange de vues sur les questions suivantes :

- *Considérez-vous qu'une action européenne coordonnée et rapide est nécessaire afin de répondre aux difficultés d'approvisionnement en semi-conducteurs actuelles et d'anticiper des difficultés futures ?*
  
  - *Estimez-vous que les actions proposées par la Commission européenne sur les semi-conducteurs offrent des leviers pertinents pour renforcer les capacités de production à court et à long terme en Europe et accroître la résilience de ses approvisionnements ? Considérez-vous par ailleurs qu'elles apportent des solutions permettant de dynamiser le transfert des innovations portées par l'écosystème européen de recherche vers l'industrie ?*
-